



Rivière-Ouelle

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné, que le conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle, à sa séance ordinaire prévue pour le 19 janvier 2026, statuera sur une demande de dérogation mineure pour le **100, Chemin Bérubé** concernant des distances séparatrices.

Nature et effets :

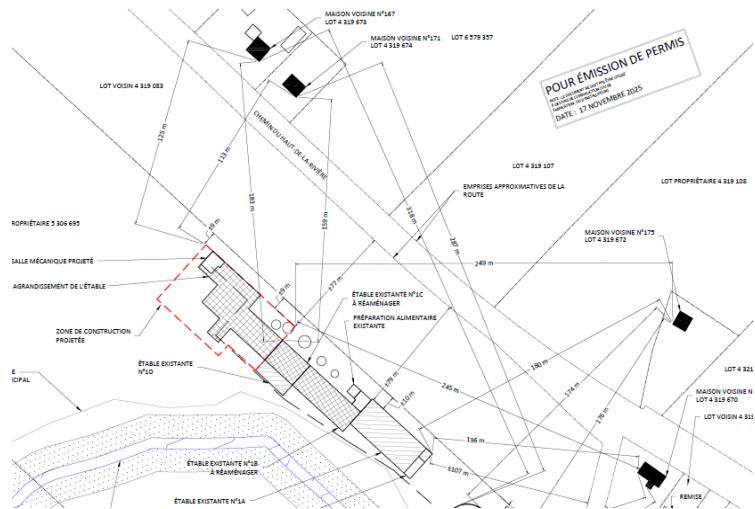
Demande de dérogation mineure pour des distances séparatrices concernant deux résidences, sans augmentation du nombre d'unité animale.

La distance exigée est de 139,2 m avec une résidence, l agrandissement de la ferme, sans augmentation des UA, se rapprochera à 113 m et 125 m des deux résidences les plus près.

Identification du site concerné :

100, Chemin Bérubé
Lot 5 306 695

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.



Caroline Rouillard
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe